

Province de HAINAUT.

Commune de **MORLANWELZ.**
Morlanwelz.- 2^{ème}. Don.- Carnières.

Plan de mesurage & de division de garages
rue de Bassy, + 22a.

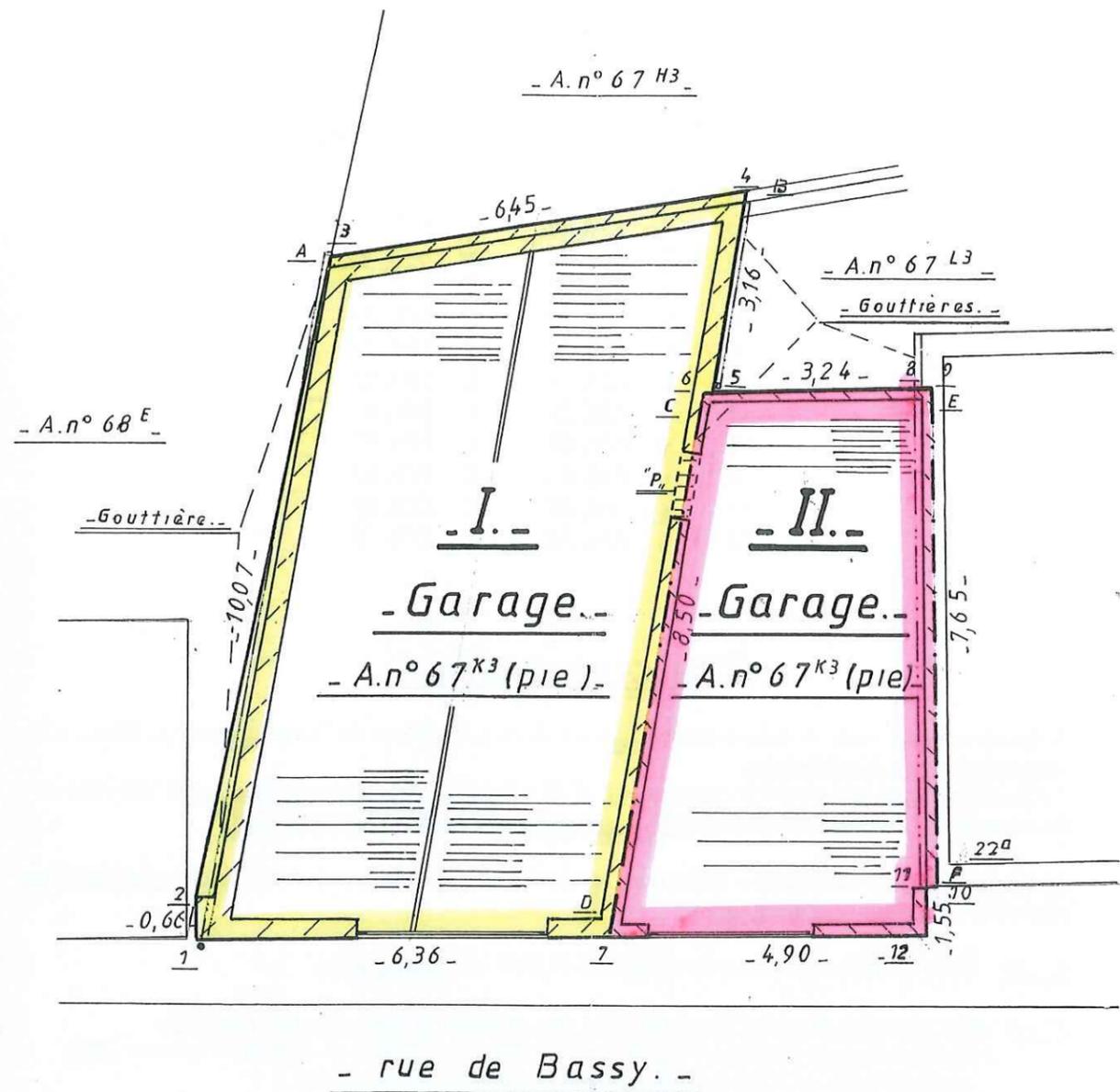
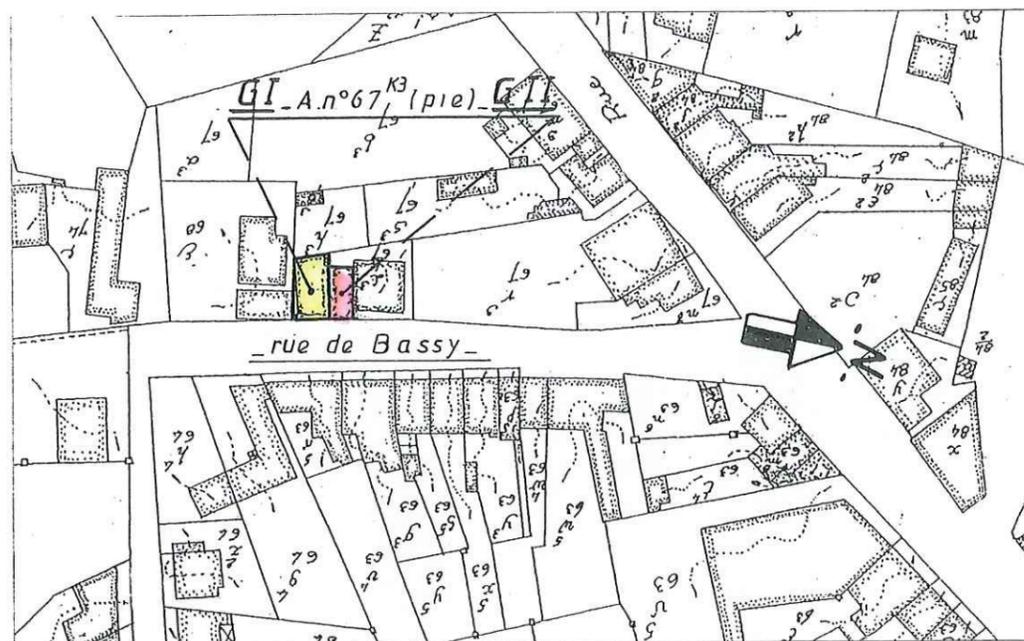
Garage : - I. - - II. -

Cadastre: Son. A. n° 67 k3. (pie) Son. A. n° 67 k3. (pie)

Superficie : 69 ca. 42 dma. 35 ca. 70 dma.

Situation cadastrale.

Section A.



Levé et dressé par le Géomètre E.I.
juré soussigné

ART Roger Rt.
rue E. URBAIN, 23.
7100, LA LOUVIERE. (St.-V.)
Tél: 064 / 22.88.88.

Matricule. GEO. 04 02 22.
Plan n° 06 / 35.
Echelle : 1/1250. - 1/100.
Le 31 / 08 / 2006.

Listes des propriétaires riverains.

A. n° 67 k 3.
A. n° 67 h 3.
A. n° 67 l 3.
A. n° 68 e.

Liste des coordonnées locales.

1.	X.	119, 00.	Y.	109, 87.
2.	X.	119, 00.	Y.	110, 53.
3.	X.	121, 06.	Y.	120, 38.
4.	X.	127, 44.	Y.	121, 36.
5.	X.	126, 92.	Y.	118, 25.
6.	X.	126, 79.	Y.	118, 25.
7.	X.	125, 36.	Y.	109, 87.
8.	X.	130, 27.	Y.	109, 87.
9.	X.	129, 08.	Y.	109, 87.
10.	X.	130, 43.	Y.	110, 63.
11.	X.	130, 34.	Y.	118, 29.
12.	X.	130, 16.	Y.	118, 29.

Clauses particulières.

L'écoulement des eaux de toiture des garages « I. & II. », ainsi que de l'immeuble rue de Bassy, 22a subsistera comme actuellement.

La gouttière mitoyenne entre les garages « I. & II. » subsistera comme actuellement. L'entretien et les réparations éventuelles se feront à frais partagés entre les divers propriétaires.

La limite A. - B. est matérialisée sur le terrain par le muret de soutènement assurant la stabilité de la façade arrière du garage à cet endroit.

C. - D. Murs de séparation entre les garages « I. & II. ». Mur mitoyen.

E. - F. Mur, pignon latéral de l'immeuble 22a, rue de Bassy, mitoyen jusqu'à l'héberge.
(Convention sous seing privé du 22 octobre 2002. Enregistrée en date du 24 octobre 2002.
Administration de l' Enregistrement et des Domaines de BINCHE.)

La porte « P. » située dans le mur de séparation des garages « I. & II. » sera obstruée par le vendeur avant la date de la passation de l' acte authentique.